



LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE RÉVÈLE L'ABSENCE CRIANTE DE MOYENS POUR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



LA CGT N'A EU DE CESSÉ DE LE DÉNONCER DEPUIS DES ANNÉES !

La situation actuelle, inédite en France, doit obliger le gouvernement Macron et le patronat à prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité et la santé de l'ensemble des salarié.e.s et de la population.

Pour enrayer la pandémie, la limitation au maximum des interactions sociales s'impose : ne doivent fonctionner que les services et entreprises absolument indispensables (santé, social, transports, nettoyage, énergie...).

Dans le secteur social, de nombreux.se.s agent.e.s et salarié.e.s des services publics et associations sont en première ligne pour remplir leurs missions. Dans les relations avec les familles des enfants, des adultes accompagné.e.s ou les personnes vulnérables, les conditions de travail des professionnel.le.s - déjà difficiles par manque de moyens - se sont largement complexifiées. S'ajoute à cela un état d'inquiétude et de stress grandissant.

Souvent invisible aux yeux du grand public, le secteur social et médico-social accueille et accompagne des populations particulièrement fragiles et vulnérables dans les établissements médico-sociaux : personnes âgées et/ou en situation de handicap, mineur.e.s dans les services de la protection de l'enfance ou en ITEP ou IME, jeunes ou adultes sans domicile fixe dans le secteur de l'inadaptation... sachant que les personnes sans domicile fixe n'ont pu toutes accéder à un hébergement d'urgence, faute de réquisition suffisante de gymnases ou d'hôtels. Nous sommes bien loin des valeurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirmées dans son article premier « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits et en dignité » !

Manque de surblouses : certains établissements ont recours à des sacs-poubelles !

Tout comme dans la santé, la CGT dénonce dans l'action sociale, la mise en danger des salarié.e.s et des populations : élaboration et application laborieuses des Plans de Continuité de l'Activité (PCA), manque de matériel de protection (masques, sur-blouses, gel hydro-alcoolique...). Et quand bien même, fournir ceux-ci aux salarié.e.s ou agent.e.s n'exonère pas les employeurs de leurs responsabilités en matière de santé et sécurité au travail. Encore faut-il des masques adaptés, renouvelés régulièrement au regard des consignes des fabricants.

L'Union Fédérale de la Santé et de l'Action Sociale CGT exige du gouvernement que tout.es les agent.es, salarié.es et personnes accompagnées ou accueillies puissent bénéficier de **matériels de protection adéquats et avoir accès aux tests de dépistage** du COVID 19, pour éviter la propagation du virus.

Il est urgent, si ce n'est pas déjà fait, que soit organisée une **consultation des représentant.e.s du personnel** (CSE et CHSCT pour la fonction publique) en lien avec les médecins du travail et autres actrices.teurs de prévention des risques professionnels (Carsat et Direccte).

Des **rencontres régulières entre élu.e.s, délégué.e.s syndicales.aux et employeurs doivent être programmées**, pour permettre un état des lieux sur la situation sanitaire et le respect du droit du travail dans les structures.

Rappelons également que la **CGT est opposée aux dérogations prévues par l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 sur les congés payés, la durée du travail et le repos hebdomadaire, permettant aux employeurs de porter unilatéralement la durée du travail journalière à 12 heures et celle hebdomadaire de 35 heures à 60 heures jusqu'au 31 décembre 2020.**

Dans le secteur social et médico-social, il n'y a pas de justification à déreglementer le droit du travail !

Dans les établissements et services, les activités reprendront leur cours normal après la crise malgré les diversités de situations (taux de remplissage, de modalités d'exercice ou de conditions d'exercice des missions...).

Déroger aux règles légales préexistantes revient à démultiplier le risque d'un épuisement au travail des personnels déjà surchargés et conduit à une augmentation des arrêts de travail pour maladie, sans compter l'amointrissement de la qualité de l'accompagnement des personnes.

Ce n'est ni aux salarié.e.s, ni aux populations de payer une crise dont ils ne sont que les victimes !

LES ERREURS DU PASSÉ DOIVENT INTERROGER L'AVENIR.
LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT DEVRONT REVENIR SUR LEURS CHOIX POLITIQUES ET RECONNAÎTRE QUE LES BUDGETS ET MOYENS POUR L'ACTION SOCIALE COMME POUR LA SANTÉ NE PEUVENT ÊTRE RATIONALISÉS SANS CONSÉQUENCE SUR LES SALARIÉ.E.S ET LES POPULATIONS !